



mon avocat ne veut pas donner le gain obtenu aux prud'hommes

Par **nadjel**, le **03/02/2008** à **11:31**

Bonjour

Mon mari a gagné aux prud'hommes contre le liquidateur judiciaire de la société qui l'employait.

Il était assisté d'un avocat et avait l'AJ totale.

Plusieurs salariés étaient défendus par cet avocat. Certains avaient accepté de signer la convention d'honoraires au résultat (10%) et d'autres non, dont mon mari.

L'avocat a tout de même accepté de le défendre, les autres non signataires aussi.....

Pendant toute la durée de l'affaire (1 an et demi) pas de nouvelles de l'avocat, impossible de l'avoir au téléphone, de savoir pourquoi les audiences étaient sans cesse repoussées.....

Jusqu'à il y a deux mois ou nous recevons le jugement qui nous dit que mon mari doit percevoir 10700 euros qui correspondent à des salaires impayés et des dommages et intérêts.....

La semaine dernière nous apprenons par d'anciens collègues que notre chèque est chez l'avocat et qu'il convoque au compte goutte pour remettre les chèques en mains propres..... Nous, nous avons rendez-vous mardi 5 février ...

Mais surprise, il y a deux jours, un ex collègue bénéficiaire de l'AJ totale et qui n'avait pas signé la convention d'honoraires de 10% n'a pu avoir son chèque que par chantage de l'avocat qui lui a dit qu'il aurait son chèque qu'après la signature de la convention d'honoraires aux résultats et que s'il ne la signait pas, il repartirait sans son chèque.....

Ce pauvre collègue criblé de dettes comme nous s'est vu contraint de signer afin de récupérer son chèque car l'avocat le tenait et lui disait que maintenant il n'acceptait plus l'AJ (alors que l'affaire est close et que l'AJ totale était bien présente pour la procédure!!!!!!). Il a donc fait un chèque de 10% +600euros!!!!

Nous nous attendons au pire mardi car l'avocat savait que nous ne pouvions lui céder 10% car nos dettes sont supérieures au gain obtenu avec toutes les galères que nous avons eu

suite à cette société véreuse qui nous a coulé en ne payant pas mon mari pendant plusieurs mois....

Il a accepté de prendre l'affaire alors que la moitié des salariés avait accepté cette convention et pas l'autre...

A t il le droit de pratiquer ce chantage et de faire signer cette convention sous la contrainte?avons nous un recours pour récupérer ce chèque?

Nous sommes dans l'angoisse entre les huissiers qui attendent qu'on les paie et cet avocat qui immobilise le chèque sous la pression...

Je vous remercie de m'aider car nous sommes dans une profonde détresse..